

Le Premier Ministre

Paris, le 20 NOV. 2013

Monsieur le Président,

Vous m'avez rappelé votre souhait de voir le Pays Basque connaître une évolution institutionnelle pour devenir une collectivité territoriale à statut particulier. Je vous en remercie.

Le Gouvernement considère que les outils juridiques actuels, comme ceux prévus par le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, peuvent permettre au Pays Basque de se doter d'une structure politique renforcée. Que ce soit à travers la fusion des communautés d'agglomérations et des communautés de communes ou encore la création d'un syndicat mixte, plusieurs possibilités sont d'ores et déjà ouvertes aux élus.

Le projet de loi prévoit en outre la création d'un pôle d'équilibre et de solidarité territoriale qui pourrait également devenir un outil de coopération renforcée. Les élus locaux pourront tout à fait le dénommer, s'ils le souhaitent, pôle du Pays Basque.

Par ailleurs, je vous confirme que le Gouvernement est favorable au renouvellement d'un contrat spécifique au Pays Basque dans le cadre du futur contrat de plan Etat-région, cet outil ayant fait ses preuves grâce notamment à l'action du Conseil des élus et du Conseil de développement du Pays Basque.

Monsieur Philippe YVIN, Conseiller pour les collectivités locales et la décentralisation au sein de mon Cabinet, demeure à votre disposition pour vous rencontrer, si vous le souhaitez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc AYRAULT

Monsieur Jean Baptiste ETCHETO
Président du Conseil de développement
du Pays Basque
2, allée des Platanes
64100 BAYONNE